



PARCS ÉOLIENS
de la Seigneurie de Beauré

Des Neiges – Secteur sud

375

DA21

Projet éolien Des Neiges – Secteur sud
dans la MRC de La Côte-de-Beauré
6211-24-088

Le 8 février 2024

Monsieur Georges Lanmafankpotin
Président de la commission d'enquête du Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de la Côte-de-Beauré
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Courriel : annie.st-gelais@bape.gouv.qc.ca

Objet : Projet éolien Des Neiges, Secteur sud dans la MRC de la Côte-de-Beauré

Prise en compte du déboisement lié au projet dans la gestion forestière de la Seigneurie de Beauré

Suite à une question à cet effet posée dans le cadre de la séance d'audiences publiques tenue le 6 février 2024, nous désirons par la présente fournir à la Commission une information complémentaire.

Selon le tableau 6 - *Déboisement requis pour la construction du parc éolien Des Neiges – secteur sud* inclus au Volume 4 de l'étude d'impact environnementale, la surface de déboisement nécessaire se décompose comme suit :

Tableau 6 *Déboisement requis pour la construction du parc éolien Des Neiges – Secteur sud*
(mise à jour du tableau 3.3 du volume 1 de l'étude d'impact)

Élément du projet	Longueur (km)	Superficie (ha)
Aires permanentes		
Éolienne (environ 1 ha par éolienne)	-	83,0
Construction de nouveaux chemins	72,6	210,4
Amélioration de chemins existants	84,5	92,1
Poste de raccordement	-	3,7
Réseau collecteur (enfoui dans l'emprise du chemin)	-	-
Sous-total (aires permanentes)	-	389,2
Aires temporaires		
Aire de service et bureaux de chantier	-	4,0
Aires d'entreposage	-	0,8
Bancs d'emprunt	-	57,7
Site de fabrication de béton	-	4,0
Sous-total (aires temporaires)	-	66,5
Total	-	455,7

Notes : L'évaluation du déboisement requis prend en considération l'ensemble des 83 emplacements potentiels d'éoliennes et le réseau de chemins correspondant.

La longueur et la superficie des nouveaux chemins et des chemins existants sont estimées avec une emprise de chemins de 30 m de largeur, en considérant une largeur actuelle de 10 m sur les chemins existants à élargir.

Tout d'abord, il est important de rappeler qu'au moment de ce rapport, le projet éolien Des Neiges – secteur Sud comptait 83 positions. Or, l'avancement de la démarche d'optimisation du projet a permis de ramener le nombre de positions actuelles à 57, soit une diminution d'environ 1/3. Il est donc fort probable que les surfaces de déboisement nécessaires pour la création du parc éolien Des Neiges – secteur sud seront bien inférieures aux chiffres énoncés ci-dessus, que nous pourrions qualifier de conservateurs.

Par ailleurs, une part importante du déboisement est liée à la création de nouveaux chemins d'accès et l'amélioration de chemins existants. L'utilisation de chemins existants a été favorisée, ce qui a permis de réduire de moitié la longueur de nouveaux chemins à créer. De plus, la création de nouveaux chemins d'accès ne représente pas une perte significative de superficie productive pour la Seigneurie de Beaupré, considérant qu'ils serviront à la récolte de bois et permettront de réduire la création de nouveaux chemins forestiers dans le futur. En effet, le Séminaire de Québec construit régulièrement de nouveaux chemins à des fins de récolte de bois. L'inclusion des superficies requises pour les chemins du projet constitue donc un autre élément conservateur.

Possibilité forestière

La superficie productive accessible, servant au calcul de la possibilité forestière de la Seigneurie de Beaupré, est d'environ 132 000 ha. Ce chiffre est à mettre en perspective avec les surfaces nécessaires pour la création du parc éolien, à savoir 455,7 ha, soit 0,0035% de la superficie productive accessible du Seigneurie de Beaupré. Le Séminaire de Québec nous a confirmé que les pertes de surfaces forestières productives causées par le projet éolien Des Neiges, Secteur sud seront prises en compte dans le calcul de possibilité forestière.

Intégration du bois marchand récolté dans le contexte du projet au volume de coupe annuel

La surface de coupe annuelle dans la Seigneurie de Beaupré est d'environ 1600 ha. Selon les données du Séminaire de Québec, parmi la surface nécessaire au déboisement de l'ensemble du projet éolien, seule environ la moitié des peuplements forestiers est exploitable, soit environ 227.9 ha, représentant 14% de la surface de coupe annuelle. Le Séminaire de Québec nous a confirmé que cette superficie déboisée sera déduite des surfaces récoltées par le Séminaire lors de l'année du déboisement de projet.

Norme FSC

Enfin, conformément aux exigences de l'indicateur 6.9.1 de la norme FSC, la conversion des peuplements forestiers réalisé dans le cadre des projets éoliens ne doit pas excéder 1000 ha. Dans le cadre du projet éolien Des Neiges – secteur sud, la conversion permanente de terrains forestiers est estimée à environ 100 ha en considérant les surfaces requises pour les éoliennes, le poste de raccordement et les aires de service et d'entreposage, soit bien en-deçà de la limite autorisée.

En souhaitant le tout utile aux travaux de la Commission, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Philippe Alary-Paquette, pour Pascale Fortin-Richard
Responsable environnement et relations avec le milieu
Borex inc.
(514) 616-9221